

Signature d'un protocole de partenariat entre le Grand Port Maritime de Bordeaux et la Caisse des Dépôts

Bordeaux, le 24 mai 2017 - Marc Abadie, directeur du réseau et des territoires de la Caisse des Dépôts (CDC) et Christophe Masson, Directeur Général du Grand Port Maritime de Bordeaux (GPMB) ont signé un protocole de partenariat sur la période 2017-2019.

Ce protocole a pour objet de définir les modalités selon lesquelles le GPMB et la Caisse des Dépôts associeront leurs moyens pour des projets de développement du port de Bordeaux sur les installations et fonciers qu'il maîtrise, pour répondre aux enjeux de :

- **transition territoriale** (immobilier tertiaire et commercial contribuant au développement économique, projets à vocation touristique tels que la filière « croisières », projets d'infrastructures et de transport maritime, ferroviaire, fluvial ou multimodal)
- **transition numérique** (projets pour l'émergence de structuration de services numériques répondant aux enjeux de mobilité, transport, énergie et environnement),
- **transitions énergétique et écologique** (projets d'investissement de production d'énergies renouvelables, de stockage d'énergie et de réseaux de transport et de distribution d'énergie)

Ce partenariat est le fruit d'un travail collaboratif engagé depuis plusieurs années. Ainsi préalablement à cette signature, le GPMB et la Caisse des Dépôts se sont mobilisés pour :

. créer la SCI BORDEAUX PORT IMMO -Grand Port Maritime de Bordeaux (60%) et la CDC (40%)- dans le but de porter ensemble le complexe « G1 » d'une surface totale de 22 000 m², lequel aboutira en 2019.

. faire émerger le projet territorial « Site Expérimental Estuarien National pour l'Essai et l'Optimisation d'Hydroliennes » (SEENEOH), programme environnemental actuellement en cours sur l'estuaire de la Gironde.

. participer aux réflexions menées afin de contribuer au développement économique et commercial de la zone ouest des Bassins à Flots.

A l'avenir, la collaboration des deux entités permettra au port de bénéficier de l'expertise et du savoir-faire technique, ainsi que de moyens financiers apportés par la Caisse des Dépôts. En retour cette institution publique au service de l'intérêt général et du développement économique du territoire, aura les moyens d'approfondir sa connaissance du territoire, ses potentialités, ses perspectives de développement, et d'anticiper les mutations et projets qu'elle pourra accompagner.

Ainsi, la Caisse des Dépôts sera susceptible d'intervenir :

- en **crédits d'ingénierie** pour le cofinancement d'études liées au projet du GPMB dans la perspective d'un co-investissement par la Caisse des Dépôts.

en consignation, la Caisse des Dépôts assurant la sécurité financière et la restitution selon les principes de gratuité, de neutralité et de transparence des sommes que le GPMB souhaiterait

consigner pour garantir la remise en état d'un foncier, les obligations de démantèlement d'un site, la solvabilité d'un candidat à l'un de ses marchés publics ou pour prévenir d'un litige.

- **en fonds propres**, au titre de son action d'investisseur d'intérêt général sur des projets ayant pour objet de concourir à l'élaboration du projet du GPMB dès lors que :
 - ✓ son intervention ne se substitue pas à l'initiative privée, mais au contraire la conforte lorsqu'elle est insuffisante ou absente, ce qui implique dans la majorité des cas un positionnement minoritaire en tant qu'actionnaire,
 - ✓ elle peut agir en investisseur avisé, en poursuivant une rentabilité appréciée sur le long terme,
 - ✓ l'investissement concerné développe de très fortes exigences environnementales.

A propos du groupe Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires. Sa mission a été réaffirmée par la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008.

Reconnu pour son expertise dans la gestion de mandats, le Groupe concentre son action sur quatre transitions stratégiques pour le développement à long terme de la France : les transitions territoriale, écologique et énergétique, numérique, démographique et sociale.

<http://www.caissedesdepots.fr>

A propos de Grand Port Maritime de Bordeaux

Bordeaux Port Atlantique est une plate-forme industrielle et logistique reposant sur 7 sites, répartis sur les 100 kms de l'estuaire de la Gironde, le plus vaste estuaire européen.

Idéalement positionné sur la façade atlantique, le port de Bordeaux traite entre 8 et 9 millions de tonnes de marchandises par an (soit l'équivalent de 400 000 camions) par le biais de ses 7 terminaux spécialisés qui reflètent la diversité de l'économie du grand Sud-Ouest :

- Le Verdon : Conteneurs, Accueil de paquebots de croisière
 - Pauillac : Hydrocarbures, Pôle logistique A380
 - Blaye : Céréales, Produits chimiques
 - Ambès : Produits pétrochimiques, Hydrocarbures
 - Grattequina (en cours d'aménagement) : Colis lourds, Granulats
 - Bassens (terminal multi-vrac) : céréales, conteneurs, bois, huiles, granulats, charbon, trafics de recyclage...
 - Bordeaux – Port de la Lune (terminal dédié au trafic passager) : accueil de paquebots de croisière
- Bordeaux Port Atlantique c'est aussi chaque année, 25 navires mis à sec pour arrêt technique et près de 4000 tonnes de ferraille issues de navires en fin de vie ré-injectées dans l'économie circulaire.

L'activité portuaire de Bordeaux Port Atlantique est à l'origine de plus de 4900 emplois directs, répartis dans 200 établissements.

Caisse des Dépôts

Service de presse : 05 56 00 01 62
Anne.fontagneres@caissedesdepots.fr

 [@CaissedesDepots](https://twitter.com/CaissedesDepots)

Grand Port Maritime de Bordeaux

Anne Thomas - Pôle communication
05 56 90 59 84 / M. 06 4 49 92 60
Courriel : a-thomas@bordeaux-port.fr